



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p
(Arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



FICHE PEDAGOGIQUE

Volume Horaire : 179 heures

Public concerné

Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.

Objectifs

Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité. Il est en capacité :

- o de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges);
- o d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental
- o d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif;
- o Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- o Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure;
- o Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- o Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés.

Pré-requis

Entrée en formation	<p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o être âgé de 16 ans révolus o être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours, o être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
Certification finale	<p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> o être âgé de 16 ans révolus, o être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours, o être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football. o Etre titulaire du module santé-sécurité o avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité) (32h)**
 UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
 UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité) (32h)**
 UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
 UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p
(Arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires (suite) :

- **UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité (32h)**
UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors
UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**
- **Module Santé-Sécurité (35h)**: Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.
- **Module Arbitrage (16h)**:
 - o Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
 - o Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
 - o Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
 - o Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
 - o La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

M.S.P.

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 3'6 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette Mise en Situation Professionnelle, consiste à :

- Entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football (minimum U11) jeunes ou seniors à raison de 2 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entraînement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final (12h)

Statistiques

Saison 2021/2022

- 139 postulants à l'entrée en formation, 89 % de taux d'admission suite aux tests de sélection
- 112 stagiaires en formation, 79 % de taux de réussite à la certification finale

Enquête de satisfaction :

- 85% des stagiaires souhaitent poursuivre la formation
- 90% des stagiaires recommandent la formation
- 97% de satisfaction globale

Handicap

La formation est ouverte aux candidats en situation de handicap.

Procédure :

- Télécharger le dossier de mise en œuvre de dispositions particulières
- Le renvoyer à la Commission Fédérale des Educateurs et des Entraîneurs de Football – Section Equivalences **au plus tard 3 mois avant le premier jour des tests de sélection**

Référent National Handicap
EYEGHE MINKO Nicolas (IFF)
Téléphone : 01 70 22 40 57
E-mail : neyegheminko@fff.fr

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cèpet – BP 200 - 31180 Castelmaurou
Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : <https://occitanie.fff.fr>
Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31
auprès du préfet de la région



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335p
(Arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



DATES DE FORMATION

SITE DE CASTELMAUROU	SITE DE MONTPELLIER
Test d'entrée en formation : <ul style="list-style-type: none"> 30 et 31 Mai 2022 	Test d'entrée en formation : <ul style="list-style-type: none"> 2 et 3 Juin 2022
Positionnement des stagiaires en formation : <ul style="list-style-type: none"> 22 et 23 Juin 2022 	Positionnement des stagiaires en formation : <ul style="list-style-type: none"> 23 et 24 Juin 2022

MODULES DE FORMATION (SOUS RESERVES DE MODIFICATIONS DU CALENDRIER)

UC4 Projet Asso : 12 et 13 Septembre 2022 Module Arbitrage : 26 et 27 Septembre 2022 UC4 Projet Sportif/Educ. : 17 et 18 Oct. 2022 UC1 : 24 au 27 Octobre 2022 UC2 : 14 au 17 Novembre 2022 Module Santé : G1 : 05 et 06 Décembre 2022 G2 : 12 et 13 Décembre 2022 UC3 : 06 au 09 Février 2023 Module Sécurité : G1 : 27 et 28 Mars 2023 G2 : 03 et 04 Avril 2023 Certification : 15 au 16 Mai 2023 Rattrapages : 05 et 06 Juin 2023	UC4 Projet Asso : 12 et 13 Septembre 2022 Module Arbitrage : 26 et 27 Septembre 2022 UC4 Projet Sportif/Educ. : 17 et 18 Oct. 2022 UC1 : 24 au 27 Octobre 2022 UC2 : 14 au 17 Novembre 2022 Module Santé : 05 et 06 Décembre 2022 UC3 : 06 au 09 Février 2023 Module Sécurité : 27 et 28 Mars 2023 Certification : 18 au 19 Mai 2023 Rattrapages : 07 et 08 Juin 2023
---	--

COÛT PEDAGOGIQUE

Tarification horaire : 6€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent :

- Des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC1,2, 2.2, 3.2) d'un montant forfaitaire de 400 €
- Des frais d'accompagnement liés à la mise en situation professionnelle (UC4) d'un montant forfaitaire de 200 €

Tarif maximum : 6€ x 179h + 220€ + 400€ + 200€ = 1 894€ pour 179 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir règlement de la formation)

LIEU DE LA FORMATION Centre Régional du Football 1 Route de Cépet 31180 CASTELMAUROU	LIEU DE LA FORMATION Siège Social de la LFO 615 Avenue du Dr Jacques Fourcade 34 073 MONTPELLIER
HEBERGEMENT ET RESTAURATION AU CRF <i>(sous réserves de modifications tarifaires)</i> Repas : 12,5 € Nuitée (couchage + petit déjeuner) <ul style="list-style-type: none"> Chambre simple : 27,50 € Chambre double : 23,50 € 	NON DEFINI A CE JOUR

Calendrier

Coût

Lieux

Restauration et hébergement

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

1 Route de Cépet – BP 200 - 31180 Castelmaurou
Mail : formation@occitanie.fff.fr – Web : https://occitanie.fff.fr
Siret n°776 945 750 000 37 Code NAF : 93 12 Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 733 100 120 31
auprès du préfet de la région